Choisissez votre fauteuil sans plus attendre !

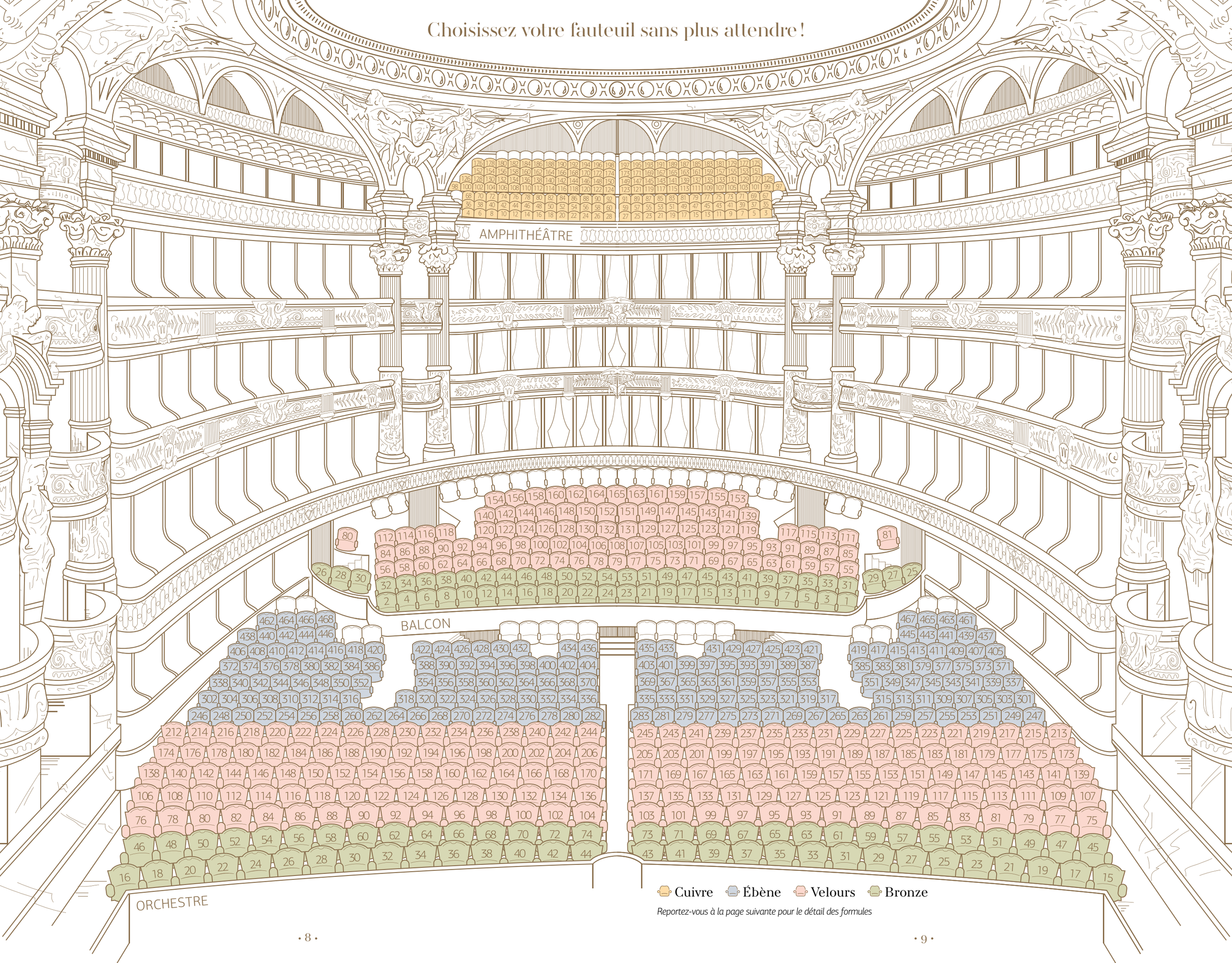

Cuivre Ébène Velours Bronze

Reportez-vous à la page suivante pour le détail des formules

Adoptez un fauteuil à titre personnel

Cuivre

1 500 €
Don de 1 400 € déductible fiscalement
Coût après réduction d'impôts :
576 € (IR) / 450 € (ISF)

2 500 €
Don de 2 300 € déductible fiscalement
Coût après réduction d'impôts :
982 € (IR) / 775 € (ISF)

Installation d'une plaque
pour une durée minimale de 10 ans
sur un **fauteuil de l'amphithéâtre**

Invitation des donateurs pour découvrir leur plaque

Mention des noms des donateurs sur le site Internet de l'Arop pendant un an

Ébène

7 000 €
Don de 6 750 € déductible fiscalement
Coût après réduction d'impôts :
2 545 € (IR) / 1 938 € (ISF)

12 000 €
Don de 11 550 € déductible fiscalement
Coût après réduction d'impôts :
4 377 € (IR) / 3 338 € (ISF)

Installation d'une plaque
pour une durée minimale de 10 ans
sur un **fauteuil situé dans le fond de l'orchestre**

Invitation des donateurs pour découvrir leur plaque

Mention des noms des donateurs sur le site Internet de l'Arop pendant un an

Une visite privée des coulisses suivie d'un cocktail

Séance photo organisée pour les donateurs dans le décor du Palais Garnier

Possibilité d'inviter 2 à 4 jeunes à une avant-première

UNE PLAQUE GRAVÉE À VOTRE NOM

La plaque qui sera aposée sur le fauteuil de votre choix a été dessinée et conçue afin d'épouser le décor du Palais Garnier et de respecter l'architecture de ce monument historique. Vous pourrez y graver votre nom ou celui de la personne de votre choix.

Répartir votre don sur plusieurs années fiscales

À partir d'un engagement minimum de 10 000 euros, nous vous donnons la faculté d'échelonner vos versements sur une durée de 3 années fiscales.

Adoptez 1 fauteuil Adoptez 2 fauteuils

Velours

10 000 €
Don de 9 600 € déductible fiscalement
Coût après réduction d'impôts :
3 664 € (IR) / 2 800 € (ISF)

17 000 €
Don de 16 400 € déductible fiscalement
Coût après réduction d'impôts :
6 176 € (IR) / 4 700 € (ISF)

Installation d'une plaque
pour une durée minimale de 10 ans
sur un **fauteuil du milieu de l'orchestre ou du balcon**

Invitation des donateurs pour découvrir leur plaque

Mention des noms des donateurs sur le site Internet de l'Arop pendant un an

Une visite privée des coulisses suivie d'un cocktail

Séance photo organisée pour les donateurs dans le décor du Palais Garnier

Possibilité d'inviter 10 jeunes à une avant-première

1 Pass illimité pour deux personnes pour accéder aux espaces publics du Palais Garnier (valable 1 an)

Bronze

20 000 €
Don de 19 400 € déductible fiscalement
Coût après réduction d'impôts :
7 196 € (IR) / 5 450 € (ISF)

35 000 €
Don de 34 000 € déductible fiscalement
Coût après réduction d'impôts :
12 560 € (IR) / 9 500 € (ISF)

Installation d'une plaque
pour une durée minimale de 10 ans
sur un **fauteuil du premier ou deuxième rang de l'orchestre ou du balcon**

Invitation des donateurs pour découvrir leur plaque

Mention des noms des donateurs dans les programmes, les brochures et sur le site Internet de l'Arop pendant un an

Une visite privée des coulisses suivie d'un cocktail

Séance photo organisée pour les donateurs dans le décor du Palais Garnier

Possibilité d'inviter 20 jeunes à une avant-première

1 Pass illimité pour deux personnes pour accéder aux espaces publics du Palais Garnier (valable 1 an)

Visites privées sur demande durant les 10 années suivant le don

Publication d'une interview des donateurs qui le souhaitent, sur la plateforme de communication de la campagne

Contactez-nous si vous souhaitez la réplique d'un fauteuil Opéra de Paris « customisée » à votre nom !

Avantages fiscaux

DONATEURS IMPOSABLES EN FRANCE

Réduction fiscale de 66 % sur l'impôt sur le revenu (IRPP)
Conformément aux dispositions de la loi du 1er août 2003, les donateurs imposables en France peuvent bénéficier d'une réduction fiscale sur l'impôt sur le revenu (IRPP) de 66 % du montant de leur don dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable (organismes bénéficiaires éligibles à ce dispositif : Arop et FRONP).

Réduction fiscale de 75 % sur l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)
Conformément à la loi TEPA du 21 août 2007, les donateurs imposables en France peuvent bénéficier d'une réduction fiscale sur l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) de 75 % du montant de leur don dans la limite annuelle de 50 000 € (organisme bénéficiaire éligible à ce dispositif : FRONP).

DONATEURS IMPOSABLES À L'ÉTRANGER

Réduction fiscale pour les donateurs imposables dans un pays européen
Les personnes imposables dans l'un des dix-neuf pays européens membres du réseau Transnational Giving Europe et souhaitant faire un don à l'Arop peuvent bénéficier des réductions fiscales de leur pays d'imposition par l'intermédiaire d'une fondation locale partenaire du réseau TGE*.

Réduction fiscale pour les donateurs imposables aux États-Unis
Les donateurs imposables aux États-Unis peuvent bénéficier des avantages fiscaux américains réservés aux mécènes de la culture en faisant leur don au bénéfice des American Friends of the Paris Opera and Ballet** (organisme 501c3).

*Informations sur www.transnationalgiving.eu ou contactez l'Arop pour tout renseignement
**Informations sur www.afpob.org ou contactez l'Arop pour tout renseignement